

L'impact du Covid-19 sur l'économie du territoire

Les mesures de soutien aux entreprises et le plan d'urgence de la Région

Face à la crise sanitaire sans précédent engendrée par la pandémie du Coronavirus, c'est l'activité économique de l'ensemble des acteurs du territoire qui est impactée.

Pour que les entreprises, travailleurs indépendants, artisans, commerçants, professions libérales, puissent y faire face, l'Etat et la Région Occitanie ont mis en place

16 MESURES DE SOUTIEN IMMÉDIATES AUX ENTREPRISES

1 Instauration d'un service régional de proximité avec les Maisons de Ma Région et son agence régionale Ad'Occ.

Restant à l'écoute des entreprises et afin de les guider vers l'aide la mieux adaptée à leurs difficultés (y compris vers des conseils juridiques et avocats pour tout ce qui concerne vos droits sociaux, fiscaux, bancaires...):

La Région Occitanie a mis en place un **numéro vert d'appel unique et gratuit : 0800 31 31 01.**

La Région a investi 500 000 € dans cette action.

5 Obtention des remises d'impôts directs dans les situations les plus difficiles, pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes.

6 Soutien de l'État et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires.

7 Mobilisation de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires.

La mise en œuvre d'un prêt rebond à 0% pour renforcer les fonds propres des entreprises (PME à partir d'un an d'existence) en concertation avec les banques et le fond régional de garantie bancaire avec BPI : 5 M€ avec effet de levier pour 100M€ de prêts de trésorerie auprès des banques. Cette garantie porte sur des prêts inférieurs à 300 000€.

2 Mise en place d'une cellule de continuité économique réunissant la Région, l'État, les Fédérations de professionnels d'Occitanie, les Chambres Consulaires et les institutionnels en charge du développement économique.

3 Financement de l'inactivité des salariés et leur formation (chômage partiel, accès aux formations privilégié...), assouplissement des outils de versements des primes dans les entreprises et financement de primes exceptionnelles pour des secteurs touchés.

8 Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises.

4 Possibilité de reporter le paiement des impôts et des cotisations sociales. Pour certains secteurs, des exonérations de charges fiscales et sociales sont en cours de mise en œuvre.

9 Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté et l'exonération totale en Région dans certains cas.

10 Mise en suspens des remboursements des avances remboursables.

11 Reconnaissance par l'État et les collectivités locales du Covid-19 comme un cas de force majeure pour les marchés publics.

12 Engagement de la Région et de bon nombre de collectivités locales et d'EPCI pour assurer l'exécution des contrats et marchés, la continuité des paiements des subventions et faciliter leurs règlements, notamment pour les transporteurs routiers : 30 M€ ne serait-ce que sur les contrats Région.

13 Mise en œuvre d'un fond de solidarité pour les entreprises de moins de 10 salariés : 50 M€ pour les mois de mars et avril.
Il s'inscrit dans le cadre du fonds État de 1 Md€ par mois, à compter de Mars pour les TPE de 1 à 10 salariés.

>>>> **Volet 1** : une aide de l'État de 1 500€ peut être versée aux indépendants, micro entrepreneurs, TPE en situation de fermeture administrative ou de baisse de chiffre d'affaires de plus de 50% de mois à mois entre 2019 et 2020. Une simple déclaration sur le site de la DGFIP permet de bénéficier de cette aide.

>>>> **Volet 2** : un abondement possible au volet 1 par les Régions de 2 000 € à 5 000 € uniquement pour les entreprises de 1 à 10 salariés (sur justificatifs et conditions particulières).

>>>> **Volet 3** : un dispositif de solidarité exceptionnel (non cumulable avec le volet 1 et le volet 2), spécifique à l'Occitanie prévoyant une aide de la Région aux entreprises de 0 à 10 salariés (TPE, indépendants, et micro-entrepreneurs) dont le chiffre d'affaires aurait baissé de 40 à 50% de mois à mois entre 2019 et 2020.

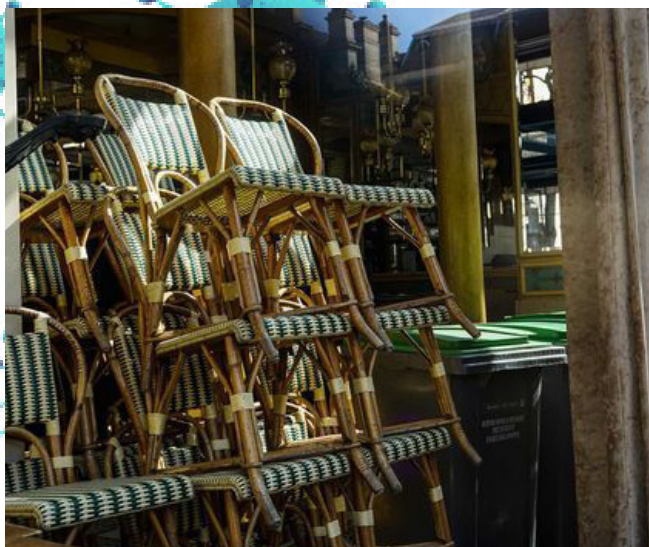
- Une aide de 1 000€ sera versée pour les indépendants ou les entreprises à 0 salarié.

- Une aide de 1 500€ sera versée aux entreprises de 1 à 10 salariés.

14 Mise en place d'un Fond de 10M€ pour les entreprises en difficultés en crise de trésorerie suite au COVID-19. Dédiée aux entreprises de plus de 10 salariés et ayant au moins une année d'existence, cette aide est constituée d'une avance remboursable correspondant au maximum à 50% des dépenses, avec un plafond d'avance remboursable à 300 000 €.

15 Création du Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise : 15 M€. Le Pass Rebond Occitanie s'appuie sur les Pass existants. Le montant maximal de la subvention est porté à 200 000€ contre 20 000€ auparavant.

16 Accompagnement à l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires et de la mer, locaux et régionaux. (Voir le second article de la lettre économique). Ce dispositif inclut, une aide à la livraison à destination des producteurs de 80€ par semaine et le subventionnement de la création d'initiatives (maximum 3 000€) de colivraison regroupant plusieurs producteurs ou entreprises agricoles permettant d'assurer un approvisionnement local durable régulier.



ATTENTION !!!
Tous ces dispositifs évoluent régulièrement, n'hésitez pas à consulter les mises à jour sur les sites internet dédiés décrits ci-dessous.



Contacts & liens

Pour signaler d'autres difficultés non couvertes dans le memento de la Région (<https://hubentreprendre.laregion.fr/>), ou être accompagné dans la mise en œuvre des démarches nécessaires à l'obtention de ces soutiens :

Un numéro de téléphone **05 62 89 83 72**

et des adresses emails sont actifs au niveau régional :

@ : oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr

et au niveau national

@ : covid.dge@finances.gouv.fr pour les dispositifs de l'Etat.

La Région Occitanie : numéro vert 0 800 31 31 01 pour les dispositifs régionaux.

Tous les dispositifs et leurs mises à jour sont disponibles sur le Hub régional : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

Bpifrance : numéro vert 0 969 370 240

Pour être accompagnées dans leurs démarches, les entreprises peuvent contacter la CCI, la CMA et la CA qui pourront réorienter, vers tous les acteurs dédiés ou la Région, pour les entreprises formulant des demandes plus complexes ou dont la situation économique nécessiterait un suivi rapproché.

Chambre de commerce et d'industrie du Lot

Cellule de continuité économique : **05 65 20 35 01**

@ : entreprises-coronavirus@ccifrance.fr

Chambre de métiers et de l'artisanat du Lot

Un numéro unique : **05 65 35 13 55**

@ : infocovid19@cma-france.fr

www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions

Chambre d'agriculture du Lot

Un numéro unique : **05 65 23 22 21**

Ojectif Relance, BGE propose aux entreprises un dispositif de formation 100% à distance :

https://www.creer.fr/wp-content/uploads/2020/04/FICHE-OBJECTIF-RELANCE_BGE-SO-CB-150420-version-2.pdf

@ : bge@creer.fr ou par téléphone : **05 61 61 45 20**



Sondage



Dans le but d'établir des statistiques sur notre territoire (entreprises et développement économique) et afin d'étudier les mesures potentielles à prendre, merci de prendre 5 minutes (8 questions) pour remplir un questionnaire en ligne concernant votre situation face à la crise :

<https://ccqbeco.typeform.com/to/d5Pwih>

Objectif : Évaluer le besoin des entreprises du territoire et chercher à s'adapter pour la sortie de crise.

Ce questionnaire est totalement anonyme, cependant il vous laisse la possibilité sur sa dernière page de nous solliciter si besoin (n'oubliez pas, dans ce cas, d'y laisser vos coordonnées).

En espérant vos retours afin d'anticiper au mieux les actions à mettre en œuvre.



JE SOUTIENS
NOS PRODUCTEURS
J'ACHÈTE LOCAL



Aidons nos producteurs, achetons local !

La crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons bouleverse nos vies et certainement notre façon de consommer. Alors respectons les contraintes liées aux enjeux de santé tout en favorisant les circuits courts et en aidant les producteurs locaux.

Concernant la vente directe aux consommateurs, de nombreuses initiatives locales se multiplient, à l'initiative des producteurs et avec le concours des collectivités : livraisons à domicile, drive, paniers,...

La Région Occitanie a lancé une plateforme pour valoriser la livraison à domicile des produits locaux : <https://solidarite-occitanie-alimentation.fr/>

Le Département du Lot via le service d'attractivité du territoire **Oh my lot**, propose des outils de communication, et recense les différents sites de livraison ou de drive locaux :

<https://oh-my-lot.fr/actualite/jachetelocal>

La coordination rurale du Lot, la «CR46 vous livre des produits lotois !», le service déjà en place sur le nord et le sud du département, se développe : <https://www.cr46.fr/>

Bio 46 est un groupement d'agriculteurs bio lotois
<https://www.bio46.fr/carteproducteur>

Les commerçants et producteurs lotois via le site : <https://Localot.fr>, comptabilisent déjà 150 références lotoises sur leur carte, et répertorient tous les commerces ouverts en période de crise sanitaire

Le réseau Bienvenue à la ferme est à l'initiative du **drive manger lotois** et propose 12 points de livraison dans le département pour les commandes passées sur le site : <https://drive.mangezlotois.fr/>

La Chambre d'Agriculture du Lot est elle aussi au travail pour trouver des solutions opérationnelles aux agriculteurs et renforcer les liens avec les consommateurs lotois, autour des produits de nos terroirs. <https://lot.chambre-agriculture.fr/>

.....

Et tout près de chez nous...

- **La ferme de la Borie haute au Vigan** propose chaque semaine des paniers bio à livrer (6 points de livraison) ou à emporter : <https://boriehaute.wordpress.com/paniers/>

- **La Marcillande à Payrignac**, livre des plateaux repas : commande au 05 65 41 69 01

- **Délicatessens à Milhac** propose des menus gourmands à emporter, issus de la production locale, en vente à la Halle de Cougnac.

- **La Boucherie Saint Siméon à Gourdon** livre vos commandes 05 65 41 08 86

- **Le drive du Vinotier** www.gourdon-commerce.com

- **Joris Delpy, Maraîcher à Gourdon** propose de commander par téléphone légumes, plants de saison ou panier garni 06 84 44 48 03

- **Jacques Griffoul, pépiniériste à Gourdon** propose des fleurs pour une occasion exceptionnelle ou pour des obsèques : Jacques Griffoul, 06 20 19 53 43.

- **Bernard Borde à Saint Chamarand** propose des fraises gariguettes, contact pour commande et modalités 06 20 08 04 21

Et bien d'autres encore....

Retrouvez les produits locaux dans les commerces près de chez vous, dans les épiceries, dans les petites, moyennes et grandes surfaces, dans les magasins de producteurs, directement chez les producteurs ou sur les marchés encore ouverts.